

Parlement jurassien - Séance du 5 septembre 2018

Motion n° 1211 - Rémy Meury, CS-POP (texte de l'intervention, page suivante)
HEP-BEJUNE : pour une facturation correcte et aux véritables bénéficiaires d'une prestation

			REFUSÉE		
Député	Parti	21 OUI	Député	Parti	32 NON
Gelso Esther	CS-POP	x	Aubry Jacques-André	PDC	x
Meury Rémy	CS-POP	x	Boesch Florence	PDC	x
Godat Ivan	Les Verts	x	Bohlinger Alain	PLR	x
Laville Baptiste	Les Verts	x	Bourquin Valérie	PS	x
Terrier Christophe	Les Verts	x	Chapatte Anne-Lise	PDC	x
Voirol Anselme	Les Verts	x	Choffat Michel	PDC	x
Beuchat Géraldine	PCSI	x	Cuenin Marcel	PLR	x
Eggertswyler Philippe	PCSI	x	Favre Brigitte	UDC	x
Haas Quentin	PCSI	x	Gerber Claude	UDC	x
Hennin Vincent	PCSI	x	Gerber Ernest	PLR	x
Lovis Frédéric	PCSI	x	Gigon Yves	Hors groupe	x
Maitre-Schindelholz Suzanne	PCSI	x	Girard Nicolas	PS	x
Schüll Blaise	PCSI	x	Jaeggi Raoul	Hors groupe	x
Tschan Jean-Daniel	PCSI	x	Koller Noémie	PS	x
Voirol Gabriel	PLR	x	Lachat Damien	UDC	x
Brülhart Mélanie	PS	x	Maître Nicolas	PS	x
Ciocchi Raphaël	PS	x	Mischler Jean-Pierre	UDC	x
Dobler Loïc	PS	x	Pape Jean-François	PDC	x
Macchi-Berdar Murielle	PS	x	Parietti Pierre	PLR	x
Schlüchter Claude	PS	x	Queloz Pauline	Hors groupe	x
Lusa Jean	UDC	x	Rottet Philippe	UDC	x
Député	Parti	5 ABST.	Roy-Fridez Anne	PDC	x
Brosy Stéphane	PLR	x	Rufer Yann	PLR	x
Lachat Alain	PLR	x	Saner Michel	PDC	x
Bourquard Jean	PS	x	Saucy Noël	PDC	x
Frein Jämes	PS	x	Spies Didier	UDC	x
Lehmann Katia	PS	x	Spring Christian	PDC	x
Député	Parti	1 PAS VOTÉ	Stettler Thomas	UDC	x
Froidevaux Anne (présidente)	PDC	x	Sudan Josiane	PDC	x
			Theurillat Stéphane	PDC	x
			Tobler Michel	PLR	x
			Varin Bernard	PDC	x

GVT : rejetée

Parlement jurassien
Groupe CS-POP+VERTS

Motion n° 1211

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

HEP-BEJUNE : pour une facturation correcte et aux véritables bénéficiaires d'une prestation.

La question écrite 2966 de notre groupe parlementaire s'interrogeait sur la légitimité de la ponction prévue dès 2018 par la HEP-BEJUNE sur les salaires versés à cette institution par les cantons concordataires pour les remplacements assurés par des étudiants de 3^e année.

Dans sa réponse du 30 janvier 2018, le Gouvernement précise clairement à plusieurs reprises que la prestation est réalisée par les étudiants en faveur des cantons concordataires. Par conséquent, il est évident que les frais supplémentaires éventuellement engendrés par cette prestation doivent être financés par les cantons qui sont les véritables bénéficiaires.

De plus, il semble douteux que le montant articulé pour l'heure par la HEP-BEJUNE, pour justifier la ponction salariale effectuée sur les salaires perçus grâce aux remplacements assurés par les étudiants, soit adapté à la réalité du travail effectivement réalisé en supplément de ce qui aurait de toute façon dû être fait pour la gestion des stages par l'administration de l'institution.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement de mandater son représentant au Comité stratégique de la HEP-BEJUNE pour :

- a) **Faire calculer par cette institution de manière précise les frais supplémentaires engendrés par la gestion des remplacements en lieu et place des stages prévus dans la formation initialement ;**
- b) **Faire en sorte que ces frais supplémentaires, s'ils existent, soient facturés aux véritables bénéficiaires de la prestation, à savoir les cantons concordataires. Nous laissons le Gouvernement déterminer s'il va proposer que ce montant soit réparti selon la clé existante entre les cantons ou en fonction des demandes effectives en remplacements de chaque canton.**

Delémont, le 28 février 2018

Groupe VERTS et CS-POP
Rémy Meury

